



PESEE IRC AU HAVRE SAMEDI 9 AVRIL 2011 QUAI ERIC TABARLY

Grand Prix des Docks Vauban: 21 et 22 mai
Normandy Sailing Week: 11-12-13 juin

2 épreuves IRC au HAVRE

Le SNPH organisera le samedi 9 avril une pesée IRC:

- ◆ PM :15h00 – Hr:6.95 - coeff :57
- ◆ Planning
 - 12H00: rendez vous au club house du SNPH:briefing de jf Bessiere ,correspondant mesureur IRC /UNCL:préparation des voiliers en vue de la pesée.
 - 12h30:Préparation des bateaux et contrôle par jf Bessiere.
 - 14h00: Début de la pesée des voiliers.
Tous les voiliers devront être préparés en conditions de pesée selon la jauge IRC: renseignements en fin de mail.
Ces voiliers seront mis si possible à proximité de la grue devant effectuer la pesée afin de réduire le temps passé au grutage et de réduire de fait ce cout. En 1 heure: 6 voiliers peuvent être pesés sans trainer.
Donc fin des grutages vers 15h00/15h30.
 - Ensuite, jean François Bessiere sera présent pour effectuer les mesures des élancements des voiliers: toujours en conditions de pesées IRC.
 - Conseils pour les mesures de vos voiles et de la rédaction de votre certificat.
 - **Et le plus important: Débriefing autour d'une bière au club house dès que possible !!!!**
 - **« Les voiliers extérieurs au port du havre resteront prioritaires pour la pesée afin de leur permettre leur retour pour la marée »**
- ◆ **Pouvez vous me confirmer votre intention de participer à cette pesée du samedi 9 avril dès que possible. Date limite d'inscription le 5 AVRIL:**
hays.o@wanadoo.fr - tél:06.80.93.96.84

◆ Tarifs de jauge IRC-2011:

Pesée et mesure des élancements:

- moins de 9.99m: 60 euros
- de 10m à 11.99: 76 euros.

Édition d'un nouveau certificat:

- moins de 7.99m: 85 euros
- de 8.00m à 8.99m: 98 euros.

Frais de location de la grue:

- 2heures+déplacements: 430 euros soit 50 euros

environ/bateau.

- ◆ **Comme les années précédentes SIRIUS EVENEMENTS, l'organisateur de la NORMANDY SAILING WEEK, remboursera les frais de certificats et de jauge pour les nouveaux certificats (pas de certificats dans les 3 dernières années) à hauteur maximale du montant d'inscription du bateau en question à la NSW; les**

remboursements se font à la chaine d'inscription au Havre.

Merci pour vos futures réponses,

Olivier HAYS / Responsable régates habitables SNPH

Renseignements sur les conditions d'une pesée:

17 POIDS DU BATEAU

17.1 Le poids du bateau est mesuré dans les conditions de mesures suivantes :

17.1.1 Le bateau doit être sec.

17.1.2 Complètement gréé avec tous les espars (y compris tangon(s) de spinnaker et jockey pole(s'il y a lieu), gréement dormant, pataras, bastaques hautes et basses, drisses, écoutes de grand-voile et d'artimon, hale-bas(s).

17.1.3 Moteur principal installé ou moteur hors bord arrimé dans la position qu'il occupe en course.

17.1.4 Batteries et coussins de banquettes à bord dans leur position normale si ils sont embarqués en régates. Ces éléments seront notés sur le certificat du bateau.

17.1.5 Tous les éléments des aménagements qu'ils soient amovibles ou pas, y compris éviers, couchettes, planchers et table de carré doivent être à bord dans leur position normale.

17.1.6 Équipements standard à bord s'ils figurent dans la liste des équipements du bateau standard

17.2 Les éléments suivants ne doivent pas se trouver à bord dans les conditions de mesures :

17.2.1 Les voiles, bras et écoutes de génois et de spinnaker, les équipements et pièces de remplacement du gréement courant et du gréement dormant.

17.2.2 Carburant, eau et contenu de tous les autres réservoirs. Les bouteilles de gaz doivent être enlevées.

17.2.3 Nourriture, ravitaillement et ustensiles de cuisine.

17.2.4 Ancres, chaînes, câblots, aussières et défenses.

17.2.5 Vêtements, couchage et effets personnels.

17.2.6 Tous équipements de sécurité amovibles.

17.2.7 Outils et pièces de rechange.

17.2.8 Petit matériel.

17.2.9 Équipements **électroniques portables non solidaires du bateau de façon permanente.**

17.2.10 Équipage.

17.3 Si pour des raisons pratiques, il n'est pas possible d'enlever tous les éléments décrits ci-dessus (par exemple le carburant), il est accepté d'en déduire le poids à partir du poids brut du bateau. L'autorité de Rating se réserve le droit de refuser ces données si elles se révèlent inadaptées.

17.4 L'autorité de Rating peut calculer le poids d'un bateau non pesé en se basant sur des informations contenues dans d'autres certificats, sur des informations d'architectes ou sur d'autres sources.

17.5 En absence d'autres informations, le poids du bateau peut être calculé par déduction des éléments décrits à la Règle 17.2 sur le poids d'un bateau ou de son déplacement.

18 ELANCEMENTS ET TIRANT D'EAU

18.1 Les mesures sont effectuées avec le bateau en conditions de mesures. Les points de mesures sont indiqués sur le schéma des formes de coque et sont définis en Annexe 1. La mesure "y" devra être fournie de même que les mesures "h" et "x" s'il y a lieu.